

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À L'EXPERT
CHERNICK DE ROEE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES
COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE D'ÉNERGIR**

1. **Références :**
- (i) Pièce [C-ROEE-0115](#), p. 3;
 - (ii) Pièce [B-0264](#), p. 23;
 - (iii) Dossier R-4024-2017, pièce [B-0053](#); p. 4, dossier R-3992-2016, pièce [B-0044](#), p. 4; dossier R-3951-2015, pièce [B-0111](#), p. 4 et dossier R-3916-2014, pièce [B-0042](#), p. 4.

Préambule :

(i) « *The customer failure rates discussed by Mr. Chernick on page 19 (from B-0308, response 11.6) are 1.5 % to 1.8 %, implying that 98.2 % to 98.5 % of customers survive from one year to the next. After 25 years, assuming that the decay rate is constant, the survivors would $0.98225 = 64 %$ to $0.98525 = 69 %$, so 31 % to 36 % of large customers would be expected to have shut down.* »

(ii) «

11.6. Please provide any data available to Gaz Métro on the turnover rate of its customers by class or market segment.

Réponse :

Sous réserve de représentations que Gaz Métro pourrait éventuellement formuler quant à l'utilisation qui serait faite des informations recherchées par la présente question, considérant la précision formulée en préambule, les enjeux déjà discutés en phase 3A et ceux qui sont discutés dans la présente phase 3B, Gaz Métro soumet l'information suivante :

Taux d'attrition par grand segment			
<i>Pertes de clients en % des clients de l'année précédente</i>			
	2014	2015	2016
Résidentiel	1,8 %	1,7 %	1,8 %
Commercial	1,8 %	1,9 %	1,8 %
Industriel	1,4 %	1,6 %	1,5 %
Total	1,8 %	1,8 %	1,8 %

(iii) Energir présente aux différents dossiers tarifaires une analyse des écarts du marché des grandes entreprises (GE) avec les tableaux 1 – Marché des grandes entreprises (GE).

Demandes :

- 1.1 Tenant compte du facteur d'effritement observé à la référence (i) et (ii) et de la décroissance de la clientèle VGE constatée à la référence (iii), veuillez commenter l'opportunité d'utiliser un facteur d'effritement dans l'analyse de rentabilité des projets VGE.
- 1.2 Veuillez commenter l'opportunité d'utiliser une période d'analyse de 20 ans dans l'évaluation de la rentabilité des extensions de réseau pour la clientèle VGE.

- 2. Références :**
- (i) Pièce [C-ROEE-0112](#), p. 3;
 - (ii) Pièce [C-ROEE-0112](#), p. 11;
 - (iii) Pièce [C-ROEE-0112](#), p. 15;
 - (iv) Pièce [B-0258](#), Annexe Q-2.1, p. 1.

Préambule :

- (i) « *All identifiable incremental costs should be included in the project profitability analyses* »
- (ii) « *It is probably impractical to identify the exact upstream investments that will be added or accelerated due to each individual line extension, especially considered the uncertainty of future growth patterns.*
[...]
the normal approach for estimating incremental costs due to load growth is to estimate the amount of load-related investment over a representative recent or forecast period, along with design-day load growth that drives that investment. »
- (iii) « *Gaz Métro's review of the profitability threshold also assumes that the revenue levels of the first few years of the line extension will continue through the expected physical life of the main, ignoring customer attrition [...]* »
- (iv) *Tableau : Renforcement du réseau de distribution.*

Demandes :

- 2.1 Veuillez commenter l'évolution des montants réels dédiés au renforcement présentés à la référence (iv). Veuillez notamment élaborer sur les facteurs qui pourraient expliquer cette variabilité tenant compte des éléments présentés à la référence (ii).
- 2.2 Dans la mesure où les coûts de renforcement pourraient être associés à des projets spécifiques, veuillez commenter la possibilité d'inclure ces coûts dans chacun des projets plutôt que de les intégrer au portefeuille global.

- 2.3 Veuillez commenter sur la possibilité que les exceptions (parc industriels et repavages ou autres projets) ne soient réalisés que sous la condition de respecter un IP global de 1,1 en tout temps.
- 2.4 Veuillez expliquer pourquoi les ajouts de charge ne devraient pas être inclus dans les plans de développement à même la densification en tenant compte de la conclusion à référence (ii) au deuxième alinéa.

3. **Référence :** Pièce [B-0281](#), p. 9, réponse à la question 8.1.

Préambule :

« 8.1 Veuillez clarifier le montant exact du budget prévu pour les projets de parcs industriels et de repavages routiers.

Réponse :

Gaz Métro clarifie qu'elle mettra en place un budget d'environ 1,5 M\$ qui sera accessible afin d'atteindre un IP de 0,8 pour les projets de parcs industriels et de repavages routiers qui ont une expectative de densification future. Ce budget pourra être révisé chaque année et sera établi lors de la cause tarifaire. Gaz Métro réitère que ce budget sera puisé à même la rentabilité globale du plan de développement. »

Demande :

- 3.1 Veuillez commenter l'opportunité que les exceptions (parcs industriels et repavages ou autres projets) soient limitées à un montant fixe qui serait établi en fonction des surplus de rentabilité globale observée au dernier rapport annuel.

4. **Références :** (i) Pièce [C-OC-0047](#), ligne 19;
 (ii) Pièce B-260, fichier Excel, onglet GM9 doc4-Q7.1 SMACII.

Préambule :

(i)

	Evaluation Methods and Common Inputs	Gaz Métro Proposal (Black & Veatch)	OC	ROÉÉ
19	Mains	2.254 % (equivalent to 44 year life)	Agree with Gaz Métro - but risk of shorter useful life identified by ROÉÉ is one factor considered in OC's higher threshold P. I. for portfolio	3.33 % (30 years) B-0258, OC 7.2

La Régie comprend que la proposition d'Énergir relativement aux conduites principales consiste à appliquer dans la méthode d'évaluation, un taux d'amortissement correspondant à celui utilisé par le distributeur dans son revenu requis soit de 2.254 % équivalent à un amortissement sur 44 ans pour les conduites principales sur une période d'évaluation du projet de 40 ans. Pour sa part, la proposition du ROEÉ consiste à appliquer un taux d'amortissement des conduites basé sur la période d'évaluation du projet (soit $100\%/30\text{ ans} = 3,33\%$).

(ii) Énergir présente un fichier Excel contenant le détail des calculs d'une analyse de rentabilité. La Régie observe que le flux monétaire associé au projet ne contient pas l'amortissement des dépenses capitalisable mais plutôt l'ensemble des coûts capitalisables à l'année 0. L'impact tarifaire quant à lui utilise les taux d'amortissement des dépenses capitalisables basés sur la durée de vie utile des actifs.

Demande :

4.1 À l'aide du fichier Excel de la référence (ii), veuillez illustrer l'impact de la proposition d'Énergir et celle du ROEÉ sur le TRI, l'IP et sur l'impact tarifaire en prenant comme hypothèse que la période d'évaluation du projet est de 20 et 40 ans. Veuillez commenter les résultats des différentes approches. Veuillez déposer vos résultats sous forme de fichier Excel.